



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_18-DE

DCM 25.03.18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
19 juin 2025**

**Date de convocation :
12 juin 2025**

Objet :

**Appel à projets CARSAT « Aide à l'Investissement en faveur des
résidences autonomes 2025 »**

**Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, propriétaire de la Résidence Autonomie, a répondu au nouvel appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2025 », dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 2 juin 2025.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_18-DE

DCM 25.03.18

En effet, le périmètre d'éligibilité des projets, fixé par la CARSAT, permet les financements des quatre axes suivants :

- Financement jusqu'à 60% du coût opérationnel des projets de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement, reconstruction, sans création de places nouvelles, qui concernent le bâti et qui ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie et des performances énergétiques, du confort et de la sécurité des résidents,
- Financement de projet d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs/équipements numériques dans la limite de 60% du coût prévisionnel HT et à hauteur de 100% pour les projets de moins de 20 000 €
- Financement de Projet de tiers-lieu dans la limite de 60% du coût HT du projet pour un montant entre 25 000 € et 150 000 € ,
- Financement de prestations intellectuelles dans la limite de 80% du coût HT du projet.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a la volonté de soutenir les projets d'investissement des résidences autonomes.

Depuis 2023, inscription au budget du Département d'une enveloppe financière destinée à soutenir les projets de réhabilitation, aménagement ou équipement des résidences autonomes.

Il y aura une instruction commune Conseil Départemental du Pas-de-Calais/CARSAT pour l'attribution des financements : financement conjoint ou autonome.

La décision du financement du CD 62 : validation des élus en commission permanente donnant lieu à la signature d'une convention de financement.

Il propose que la ville réponde à l'appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes : projet de réhabilitation » pour la Résidence Autonomie notamment en ce qui concerne la rénovation complète de 24 salles de bains privatives :

- Démolition des sols et dépose des carrelages muraux,
- Réfection totale de la plomberie,
- Menuiserie : Pose d'une porte coulissante
- Equipements de salle de bain
- Revêtements murs et sol

Le montant global HT est de 282 370,90 € et 338 845,08 € TTC

Il propose que la ville réponde à l'appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes : projet de réhabilitation » pour la Résidence Autonomie notamment en ce qui concerne la sécurité incendie :

- Changement complet de l'installation sécurité incendie
- Changement complet de l'ensemble du câblage
- Installation alarme incendie sur les 50 logements avec report sur le téléphone d'astreinte



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025** 

ID : 062-216204735-20250619-25_03_18-DE

DCM 25.03.18

Le montant global HT est de 75 945,80 € HT soit 91 139,76 € TTC.

En répondant à cet appel à projets, la commune en tant que propriétaire de la Résidence Autonomie se donne les moyens de poursuivre la modernisation de la structure, de continuer à maintenir la sécurité du résident et de répondre aux attentes et aux besoins des résidents.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de l'autoriser à réaliser une demande pour chacun des axes de l'appel à projets de la CARSAT « Aide à l'Investissement en faveur des résidences autonomies 2025 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

